ACCUEIL LOISIRS CULTURE

2021-2022

PROJET PEDAGOGIQUE

Association d'éducation populaire

Régie par la Loi 1901

2021-2022

I) DESCRIPTION ALC

I.1) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Siège social :
ACCUEIL LOISIRS CULTURE (ALC)
45 bis rue de Rambouillet
Maison des associations Claude Génot
78460 Chevreuse

Téléphone : 01 30 52 20 18

Mail : asso.alc@orange.fr

Site internet : https://asso-alc.com/

Objet :
Gestion et le contrôle de l'alc, qui constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel d'une communauté village, bourg, ville, quartier, groupes de communes – offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs.

Date de création de l'association : Vendredi 17 décembre 1965
Date de publication au journal officiel : Samedi 15 janvier 1966

Numéro de déclaration de l'association : W782000957
Ancienne référence de l'association : 1438

SIRET : 785 049 578 000 46
SIREN : 785 049 578
APE : 94 99 Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Agréments :

- ACM (Accueil collectifs de mineurs) : N° 0780234 depuis le 04/06/2004
- JEP (Jeunesse et éducation populaire) : N° 78-179 depuis le 02/11/1967
- EVS (Espace de vie sociale) : N° Sias 201600228 depuis le 01/01/2016

Licence 3ème catégorie entrepreneur du spectacle vivant :
PLATESV-R-2021-001980 ou L-R-21-1980

I.2) PRÉSENTATION

Créée en 1965 sous l'appellation « Maisons des jeunes » de Chevreuse, l'Accueil Loisirs Culture (ALC) de Chevreuse est une association d'éducation populaire régie par la loi de 1901 qui propose aux enfants, aux jeunes et aux adultes des activités culturelles, sportives et de loisirs.

L'ALC est à la fois :

- un accueil jeunes (ALSH)
- une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- un espace de vie sociale (EVS)
- un lieu d'activités socioculturelles
- un organisme d'évènementiel

L'ALC propose des ateliers hebdomadaires hors vacances scolaires :

- des ateliers de musique (accordéon, basse, batterie, guitare, piano, éveil musical, atelier groupe, chant)
- des ateliers sportifs (boxe française, danse africaine, hip-hop)
- des ateliers artistiques (arts plastiques, théâtre, théâtre d'improvisation)
- l'accès à un local de répétition pour les groupes de musique

Pendant les vacances scolaires, l'association met en place :

- un accueil des 11-17 ans de 10h à 18h30
- des sorties et des activités à la journée (bowling, activités manuelles, accrobranche…)
- des stages
- des mini-séjours

L'ALC réalise également des actions d'animation toute l'année :

- des activités famille
- des évènements festifs
- des sorties culturelles
- des manifestations éducatives

L'association a des missions relatives aux ACM dans les pôles périscolaires et extrascolaires, ainsi que durant les vacances scolaires.

L'agrément JEP dont elle dispose apporte également des valeurs d'éducation populaire dans le fonctionnement et l'organisation de la structure.

I.3) PLAN

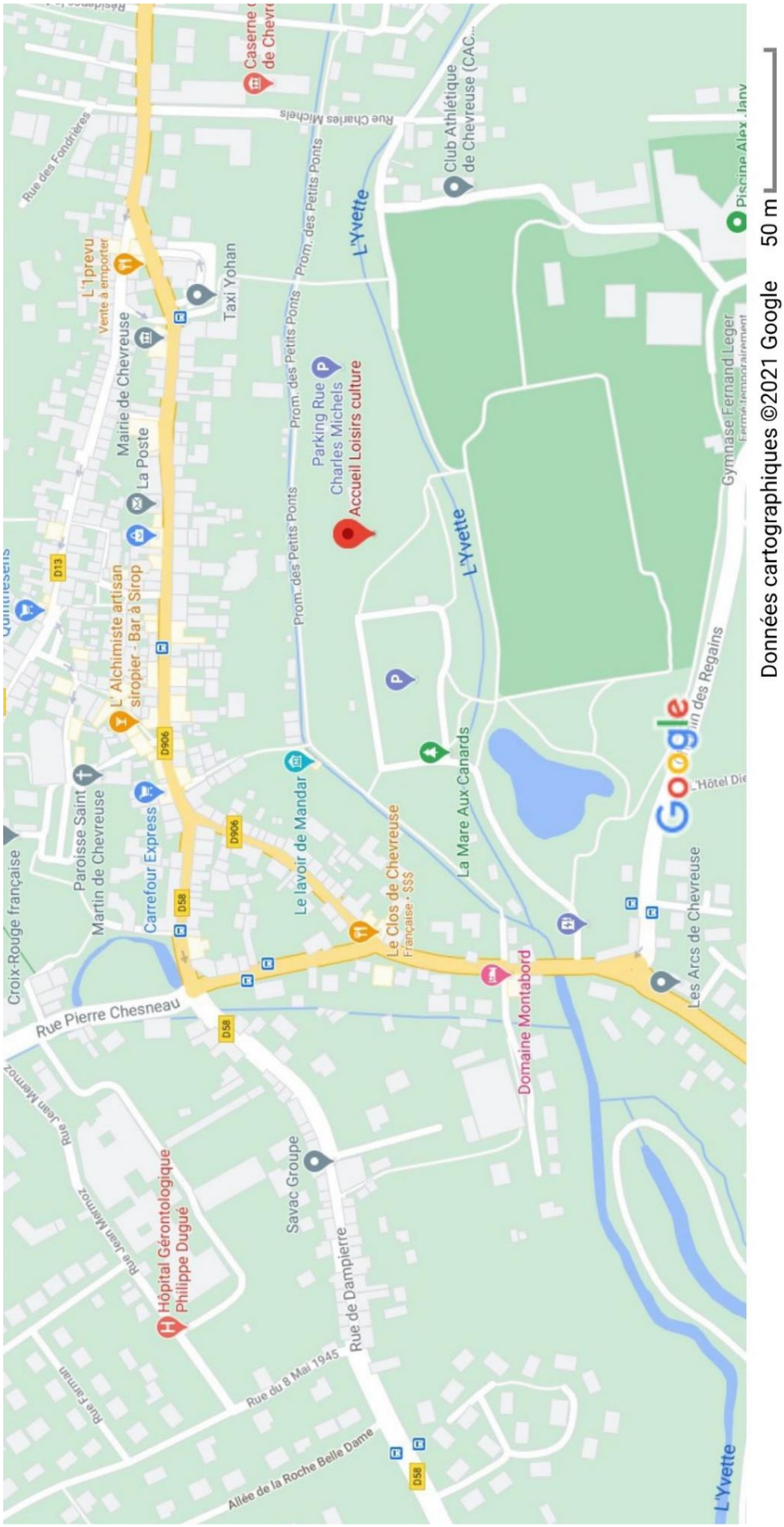
Croix-Rouge française
Rue Pierre Chesneau
Paroisse Saint Martin de Chevreuse
Carrefour Express
L' Alchimiste artisan siropier - Bar à Sirop
La Poste
Mairie de Chevreuse
L'1prevu
Vente à emporter
Rue des Fondrières
Taxi Yohan
Caserne de Chevreuse
Rue Charles Michels
Prom. des Petits Ponts
Le lavoir de Mandar
Le Clos de Chevreuse
Française · $$$
Parking Rue Charles Michels
Accueil Loisirs culture
L'Yvette
La Mare Aux Canards
Club Athlétique de Chevreuse (CAC...
Piscine Alex Jany
Gymnase Fernand Leger
Fermé temporairement
Les Arcs de Chevreuse
Domaine Montabord
Savac Groupe
Rue de Dampierre
Rue du 8 Mai 1945
Allée de la Roche Belle Dame
Hôpital Gérontologique Philippe Dugué
Rue Jean Martinoz
Rue Farman
D58
D906
D13
Google
Données cartographiques ©2021 Google
50 m

II) INFORMATIONS GÉNÉRALES

II.1) HORAIRES

Horaires (hors vacances scolaires)

- Mardi, jeudi et vendredi : De 14h à 19h
- Mercredi : De 10h à 19h
- Samedi : De 10h à 13h

Horaires accueil jeunes

- Du mardi au vendredi : De 14h à 19h (hors vacances)
- Du lundi au vendredi : De 10h à 18h30 (vacances)

Fermeture

- Mois d'août
- Deuxième semaine des vacances de Noël
- Deuxième semaine des vacances d'hiver

II.2) INSCRIPTION

L'ALC propose un accueil jeunes pour les 11/17 ans du mardi au vendredi de 14h à 19h. Un lieu pour échanger, se rencontrer, jouer, monter des projets…

Les animateurs accompagnent les jeunes dans leurs projets et leurs loisirs tout au long de la saison.

Un planning d'animation est également proposé pendant les vacances scolaires. Les jeunes peuvent participer à l'élaboration de ce planning pour partager leurs passions, leurs envies et leurs idées.

Pour participer à l'accueil jeunes, il faut être adhérent de l'ALC.

- 15€ : pour les plus de 18 ans
- 10€ : pour les mineurs

L'adhésion permet de prendre part aux décisions, de voter en assemblée générale. Les jeunes peuvent voter à partir de 14 ans.

L’adhésion est à prendre obligatoirement dans le cas d’une pratique d’atelier à l’année et pour la participation à l’accueil jeunes.

L'inscription aux activités de l'ALC peut se faire en présentiel, par téléphone, par mail, ou par le biais d'HelloAsso. Elle se fait auprès de la direction ou des animateurs.

L'ALC propose des ateliers artistiques, culturels, sportifs hebdomadaires pour tous. Par rapport aux jeunes l'association est inscrite dans le dispositif Pass+ 78 qui permet une aide d'au moins 60€ sur les activités pratiquées par les collégiens et lycéens des Yvelines.

Une feuille d'inscription, ayant aussi le rôle de fiche sanitaire pour les mineurs, est commune à tous les types d'adhésion au sein de l'ALC.

II.3) FICHE INSCRIPTION

Vous trouverez sur la page suivante la fiche d’inscription que nous donnons à remplir aux adhérents.

Pour les mineurs, la fiche sanitaire est incluse dans cette feuille d’inscription destinée aux différentes activités proposées par l’ALC.

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2020/2021

Date ……../……./…….. Renouvellement ☐ Nouvelle inscription ☐ TARIF A ❒ B ❒ C ❒

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ACTIVITE(S)	ADH	COTIS	C. JEUNE	LICENCE

REGLEMENT : Espèce – Chèques. Nombre de chèques : ☐ Banque : TOTAL :

TOTAL GENERAL :
Si plusieurs fiches par famille

Montant des chèques : **Nom indiqué sur les chèques : ……**

C1	Montant	Mois

C2	Montant	Mois

C3	Montant	Mois

C4	Montant	Mois

C5	Montant	Mois

C6	Montant	Mois

Parent / Responsable légal pour les mineurs / A prévenir en cas d'urgence

NOM / Prénom……..

Adresse / Ville……..

Téléphones……

E-mail (majuscule) …….....@.....

Autorise l'ALC à utiliser toute photo prise pendant les cours pour sa communication interne : OUI NON

L'enfant est-il à jour des **vaccins obligatoires** OUI NON
Si NON joindre un certificat médical de contre-indication

L'enfant suit-il un **traitement médical** OUI NON
Si OUI joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants. *Aucun médicament administré sans ordonnance.*

ASTHME : OUI / NON **EPILEPSIE** : OUI / NON **DIABETE** : OUI / NON
ALLERGIE ALIMENTAIRE : OUI / NON ……
MEDICAMENTEUSE : OUI / NON ……
AUTRES : ……

Autorisation parentale : Je soussigné(e) Monsieur, Madame…….…… (père, mère, tuteur) de ……

Autorise les responsables de l'ALC à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident : OUI NON
Autorise mon enfant à participer aux activités organisées par l'ALC (transport compris) : OUI NON
Autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de son activité à l'ALC : OUI NON

Date et signature :

III) FONCTIONNEMENT

III.1) ORGANIGRAMME

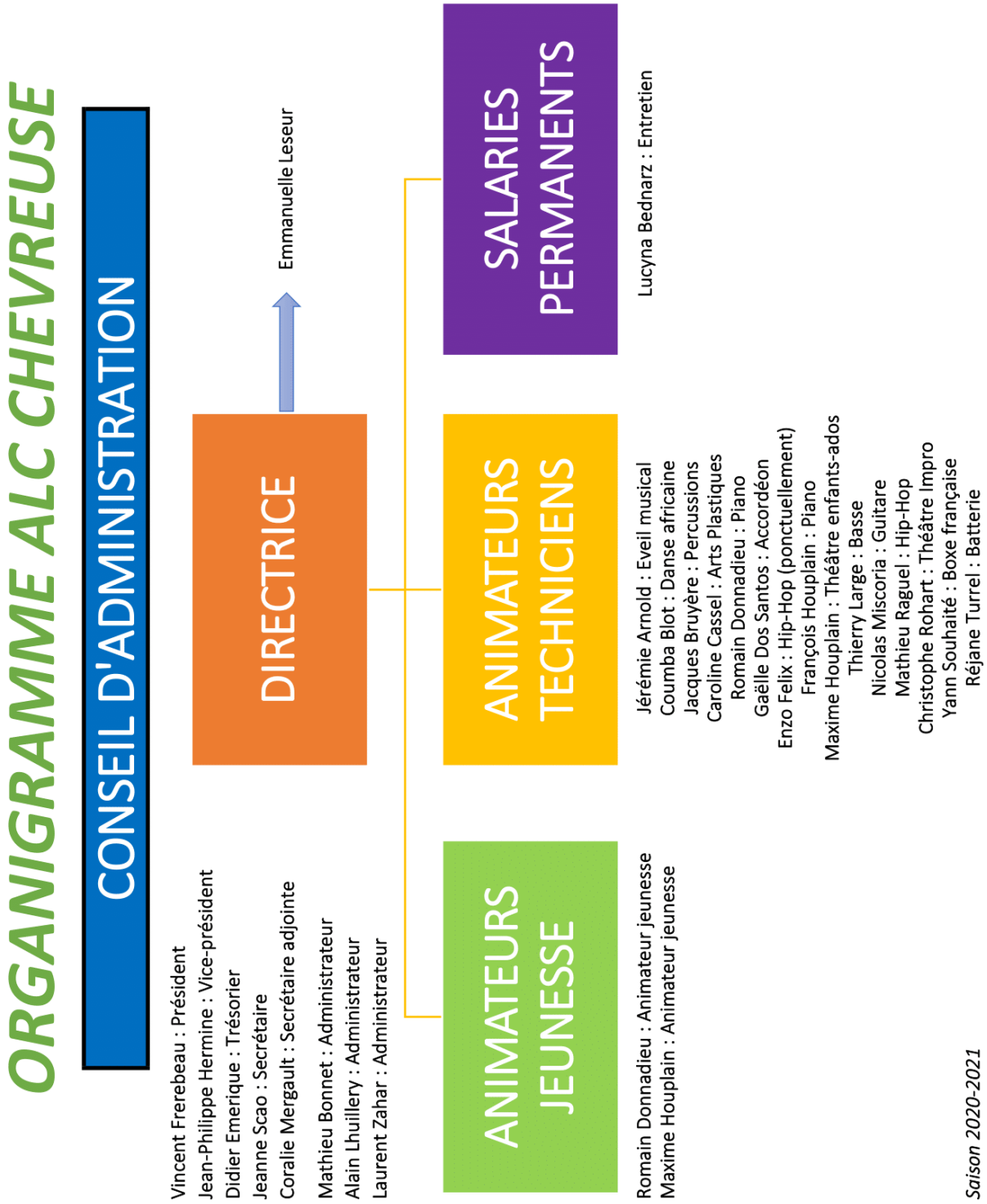

III.2) HYGIÈNE ET SANTÉ

Objectifs, moyens et règles :

- Adapter le fonctionnement de l'accueil aux normes d'hygiène et de santé pour tous.

- Hygiène corporelle : les temps de la journée étant ponctués par des changements de lieux, d'environnement, implique une hygiène corporelle de base évidente et par une propreté des locaux irréprochable. Les animateurs seront vigilants.

- Risques sanitaires : Etant donné la pandémie actuelle, les animateurs seront vigilants à faire respecter le port du masque à partir de 6 ans dans la structure et seront attentifs à la désinfection des points de contact.

- Drogue : Interdiction de toute forme de stupéfiants sur la structure (Détention et ou consommation un rappel à la loi sera verbalisé avant toutes sanctions).

- Sexualité : Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons tous avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil sur la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure.

- Portable : les portables sont autorisés pour les adolescents (sous leur responsabilité). Les animateurs feront preuve de vigilance et instaureront avec les jeunes les règles d'utilisation.

- Les repas : pique-niques apportés par les jeunes.

III.3) RÈGLEMENT INTÉRIEUR

III.3-a) Règlement intérieur à destination des parents

ARTICLE 1 – REGLES DE VIE

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit à l'ALC.

Les jeunes doivent respecter tout le personnel (équipe pédagogique, agents d'entretien, agents du service technique, professeurs), les adhérents, ainsi que le matériel collectif mis à leur disposition (minibus, locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique, etc).

Toute attitude incorrecte, tout manquement grave et répété aux règles élémentaires de vie en collectivité sera signalé aux parents (ou responsables légaux) du jeune en question, et pourra entrainer des sanctions, plus ou moins graves selon les cas particuliers.

ARTICLE 2 – VETEMENTS – OBJETS PERSONNELS

Une tenue correcte est exigée pour les jeunes ainsi que pour le personnel.

Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires. Ainsi, il est conseillé de mettre à disposition de vos jeunes des vêtements adaptés aux activités et marqués nominativement.

Si un jeune rapporte chez lui des biens ne lui appartenant pas, lui ou ses parents sont priés de les retourner au bureau de l'ALC.

L'assurance ne prend pas en compte les dégâts commis sur les objets personnels des jeunes.

ARTICLE 3 – MALADIE – EPIDEMIE - ACCIDENTS – URGENCES

Les jeunes malades ne peuvent être admis à l'ALC et aucun médicament ne peut être administré sauf cas particulier à déterminer avec l'accord de la direction. Les médicaments seront alors administrés uniquement sur présentation de l'ordonnance et d'une autorisation écrite des parents ou des responsables légaux.

En cas d'infestation de poux constatée sur un/des jeune(s), les parents en seront informés et devront le(s) traiter.

En cas de maladie survenant à l'ALC, le responsable appellera les parents qui devront faire le nécessaire pour récupérer ou faire récupérer leur enfant.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, pompiers). Conjointement, les parents seront informés.

En cas d'accident, un jeune pourra être hospitalisé.

Un jeune non autorisé à partir seul ne pourra en aucun cas être remis à un mineur, même s'il s'agit d'un frère ou d'une sœur.

Les parents autorisent leur(s) enfant(s) à participer aux sorties organisées par l'ALC avec ou sans transport (bateau, car, train, etc).

Le projet pédagogique de l'ALC est mis à la disposition des parents s'ils le souhaitent.

L'équipe d'animation et la direction se portent garants du projet pédagogique et de sa réalisation.

La fréquentation d'un jeune sur l'ALC garantit la connaissance et l'approbation du présent règlement.

III.3-b) Règlement intérieur à destination des jeunes

REGLES DE VIE

Les objets dangereux (coupants, explosifs, projectiles, etc) sont interdits à l'ALC ! (On laisse les armes à l'entrée)

Les jeunes doivent respecter les autres (animateurs, agents d'entretien, agents du service technique, professeurs), et le matériel (minibus, locaux, meubles, jeux, etc) !
Si tu utilises un jeu ou un livre, remet-le à sa place après, si tu utilises de la vaisselle, n'oublie pas de la laver, et si tes chaussures sont sales, pense à passer un coup de balai avant de partir !

Si tu casses quelque chose sans faire exprès, préviens un animateur, ça peut arriver à tout le monde !

Tout comportement incorrect, ou non-respect des règles de vie sera signalé aux parents, et pourra entrainer des sanctions, plus ou moins graves selon les cas !

VETEMENTS – OBJETS PERSONNELS

Une tenue correcte est nécessaire pour les jeunes et pour le personnel !

Il est conseillé aux jeunes de mettre des vêtements adaptés aux activités et marqués avec leur nom !

Si un jeune revient chez lui avec des affaires qui ne sont pas à lui/elle, ses parents ou lui-même/elle-même doivent les rapporter au bureau de l'ALC !

Nous ne sommes pas responsables des dégâts commis sur les objets personnels des jeunes !

Tous les jeunes accueillis à l'ALC ont lu et approuvé ce règlement !

IV) RELATIONNEL

IV.1) RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Les animateurs se doivent :

- De prendre en charge les enfants en respectant les objectifs ci-dessus.
- D'assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- D'organiser et animer les activités prévues.
- Se doit de respecter le rythme de l'enfant.
- D'encadrer les moments de la vie quotidienne.
- De respecter les valeurs véhiculées dans le projet pédagogique.

L'évaluation de chaque membre de l'équipe est primordiale car cela permet dans un premier temps que chacun se remette en question afin d'améliorer ses compétences, et dans un second temps, elle apporte la possibilité d'améliorer la qualité d'accueil.

Des réunions de préparation ont lieu régulièrement entre les animateurs et/ou avec l'équipe de direction. Hors vacances scolaires, les réunions ont lieu une fois par semaine, les autres échanges étant moins formels de par la proximité de l'équipe et le nombre de ses membres. Pendant les vacances scolaires, les réunions ont lieu sur les matins, et de brefs debriefings ont lieu en fin de journée.

Ces réunions de régulation pourront être demandées par tous les membres de l'équipe en cas de nécessité.

Une attention particulière devra être portée auprès des stagiaires.

Attitude de l'équipe pédagogique

- Avec le public :

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible, sans oublier d'être souriant et serviable.

- Entre animateurs :

Au sein de l'équipe doit régner un climat d'entraide, pour avancer ensemble afin de proposer un accueil de qualité. Ce climat d'entraide devrait créer une cohésion de groupe et un esprit de bienveillance, une bonne atmosphère de travail est primordiale.

En cas de différend, il est important de désamorcer le conflit au plus vite afin que la qualité des animations ne soit pas perturbée. Les animateurs pourront discuter de ce différend entre eux, mais également demander des conseils auprès de la direction, ou même demander une réunion de régulation en urgence. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que même en cas de mauvaise entente au sein de l'équipe, à aucun moment le public ne doit le ressentir.

IV.2) RELATIONS AVEC LES PARENTS

Les parents sont accueillis par la direction ou par l'équipe d'animation. Nous rencontrons que rarement les parents à l'espace jeunes alors il est très important de soigner l'accueil. L'équipe se doit se rendre disponible, être souriante et serviable.

La relation avec les parents peut également se faire par mail ou par téléphone afin de communiquer des informations importantes telles qu'un changement d'horaire d'activité, un problème rencontré avec un jeune, ou tout simplement les interrogations des parents...

Il est important de s'interroger sur la place que l'équipe pédagogique souhaite donner aux familles pour concevoir et faire vivre un cadre relationnel au sein de l'association. La création d'un climat de sécurité passe en effet par une démarche partenariale entre professionnels et parents, attitude qui favorise la dimension de coéducation. A l'heure actuelle, les animateurs apparaissent comme des acteurs privilégiés pour créer des lieux de rencontre où se développent des pratiques partagées.

L'ALC est une association loi 1901 qui met en place des actions ouvertes sur un réseau de partenaires et de bénévoles, c'est pourquoi la relation avec les parents est encore plus importante dans cette structure car les parents peuvent eux aussi devenir acteurs de projets.

Sur les autres missions de l'association, on observe un développement des actions en lien avec les familles et la parentalité, ce qui implique encore une fois des échanges, des interactions, des actions avec et auprès des parents.

IV.3) PARTENARIATS

Le partenariat se définit comme "une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation".

A l'heure actuelle plus que jamais, il est essentiel de mutualiser les actions, de créer des réseaux, et d'encourager les partenariats afin de dynamiser les équipes, d'avoir une meilleure visibilité et crédibilité auprès du public, de partager les coûts des projets communs.
L'association est en partenariat avec le collège de Coubertin situé à Chevreuse. Elle met à disposition gratuitement de façon hebdomadaire (deux fois par semaine hors vacances scolaires) des animateurs pour assurer des temps d'activités culturelles et éducatives sur la pause méridienne.

L'ALC est actuellement en train de redynamiser son réseau partenarial, que ce soit au niveau des jeunes, des familles ou des parents. Des liens sont créés dans le milieu des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), notamment pour l'instant avec deux MJC, celle de Gometz-le-Châtel et celle de Villebon-sur-Yvette.

L'association s'est également rapprochée des problématiques liées aux personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, elle est en partenariat avec deux établissements spécialisés dans le handicap auprès d'adolescents (IME Chevreuse : spécialisé dans le multi-handicap surdité-cécité / TED, Paul et les autres : association spécialisée dans l'autisme).

V) PROJETS

V.1) PROJET SOCIAL

Objectifs généraux

- Accompagner les jeunes dans le développement de leur autonomie, de leur citoyenneté et de leur savoir
- Favoriser la dynamique familiale, les liens parents-enfants et l'ouverture à la petite enfance
- Renforcer le lien social et la solidarité sur le territoire

Objectifs opérationnels

Accompagner les jeunes dans le développement de leur autonomie, de leur citoyenneté et de leur savoir

- Permettre aux jeunes d'animer des ateliers culturels
- Créer un conseil des jeunes
- Organiser des formations citoyennes et professionnelles à destination des jeunes

Favoriser la dynamique familiale, les liens parents-enfants et l'ouverture à la petite enfance

- Mettre en place des ateliers parents-enfants
- Développer des activités artistiques en direction de la petite enfance
- Impliquer les familles dans l'organisation d'activités

Renforcer le lien social et la solidarité sur le territoire

- Impliquer les retraités et les grands-parents dans les activités jeunesse et famille
- Mener des actions solidaires en lien avec des publics spécifiques ou isolés sur le territoire
- Développer des activités culturelles et sociales auprès de personnes en situation de handicap

Problématiques

- Favoriser l'implication des jeunes dans des démarches citoyennes à visée autonomisante
- Impliquer les familles dans l'ALC et mutualiser les actions en lien avec la parentalité
- Favoriser l'accueil de la petite enfance au travers d'activités artistiques et familiales
- Intégrer les séniors au sein de l'ALC à travers des actions intergénérationnelles
- Agir sur l'isolement géographique de certains publics, tout en s'inscrivant dans un processus de solidarité
- Intégrer le public en situation de handicap au sein de l'ALC dans une démarche d'insertion sociale

Possibilité de consulter le projet social complet avec diagnostique et évaluation à la demande

V.2) PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est la base du fonctionnement dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) ainsi que dans les associations d'éducation populaire. Il définit les axes et orientations voulues par l'association.

V.2-a) ORGANISATION

Multi-âge

Dans un milieu multi-âge, chacun bénéficie des expériences déjà acquises par d'autres et de leurs regards différents. Les grands partagent leur expérience avec les petits et les petits provoquent la curiosité et l'approfondissement de l'apprentissage des plus grands. Le multi-âge est principalement mis en place à l'ALC durant les animations des vacances scolaires.

Autogestion de l'espace jeunes

Une grande confiance est accordée aux adolescents concernant la gestion de l'espace jeunes concernant le matériel, le rangement, le nettoyage (également la désinfection de certains objets de loisirs durant la crise sanitaire). L'accompagnement des gestes de vie en communauté est réalisé au quotidien par les animateurs.

Animation d'ateliers culturels réalisés par les jeunes

L'association encourage et accompagne les initiatives des jeunes concernant les activités éducatives, culturelles, sportives, solidaires… Ainsi, un groupe de jeunes réalise un atelier hebdomadaire de jeu de rôles les mercredis, une des jeunes monte également des ateliers cosplay durant les vacances scolaires. Les animateurs guident les jeunes dans la réalisation des projets qui les intéressent.

V.2-b) VALEURS

Intergénérationnel

L'intergénérationnel s'ancre notamment dans cette démarche d'ouverture sur le monde. En effet, la diversité des participants est ce qui nourrit principalement cette ouverture. Mélanger les différentes générations est donc un excellent moyen de s'enrichir mutuellement. Par exemple, pour les Jeudis'vers et variés, et notamment pour le Social Bar et le Bar des Sciences, c'est de cet aspect intergénérationnel que découle directement la richesse des discussions et réflexions.

Mais l'Intergénérationnel ne concerne pas uniquement les différences entre les générations, mais également les points communs qui peuvent rapprocher ces différentes générations. Par exemple, nous avons lancé le projet d'un tournoi intergénérationnel de pétanque en partenariat avec le Club de pétanque de Chevreuse.

Ouverture sur le monde

Bien souvent, les jeunes évoluent dans un contexte bien défini (socio-culturel, géographique, etc) dont il peut être parfois très difficile de se détacher par soi-même. C'est pourquoi il nous parait essentiel de sensibiliser les jeunes à la diversité, voire la complexité, du monde, les confronter à d'autres points de vue que le leur, d'autres idées…

Pour cela nous avons mis en place des activités comme le Débat de la Semaine, où nous abordons différents thèmes en partant d'une problématique simple. Cela permet de questionner les jeunes sur des aspects du monde qu'ils n'avaient peut-être pas envisagés, de confronter leurs avis/idées sur la question, etc. Dans la même démarche et dans le cadre des Jeudis'vers et Variés, nous avons commencé à organiser des soirées Social Bar et Bar des sciences (ouverts à tous) où des intervenants spécialisés viennent parler d'un sujet spécifique pour ensuite entamer une discussion sur le sujet en question.

Mixité sociale

Là encore, cela peut s'inscrire dans une démarche d'ouverture sur le monde. Prendre conscience des différentes réalités sociales et culturelles est primordial pour comprendre et appréhender le monde. C'est pourquoi nous nous efforçons de créer des rencontres avec d'autres structures, comme les MJC de Gometz-La-Ville et Palaiseau (91) ou encore de Rochefort (17), le Théâtre de Saint-Quentin, etc…

V.2-c) EMANCIPATION

Responsabilisation et autonomie

La responsabilisation des jeunes passe par une attitude active des jeunes dans la préparation et l'organisation de leurs activités. Un Conseil Jeune a été créé précisément dans cette optique, afin que les jeunes se sentent directement concernés et puissent prendre conscience de ce qu'implique la mise en place d'activités de groupe. Cela permet de les confronter au problème des différentes individualités au sein d'un groupe et les poussent à trouver des solutions qui conviennent à tous.

Il arrive également que l'on prépare avec les jeunes les évènements à venir en les impliquant dans la préparation de ceux-ci. Par exemple, lors des vacances de la Toussaint, les jeunes ont pu créer leurs propres accessoires, costumes et décors pour le Grand Jeu prévu quelques jours plus tard, aidés par une jeune passionnée de Cosplay. De cette façon, chacun s'approprie l'activité en se faisant acteur de celle-ci, ce qui pousse à un investissement personnel et surtout volontaire de leur part.

De là naît une certaine autonomie car les jeunes vont devoir trouver leur place/rôle au sein du groupe selon leurs envies, goûts ou compétences, et par conséquent se projeter dans une optique de complémentarité. Ainsi, les jeunes ont pu mettre en place cette année une activité Jeu de Rôle entièrement (ou presque) gérée par eux-mêmes, certains endossant le rôle de maître du jeu et d'autres celui de joueur.

Citoyenneté

L'ALC, espace collectif, sensibilise les jeunes à prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs.

L'association permet également aux individus d'être reconnus comme membres d'un groupe nourrissant un projet commun, qui dans une société démocratique compose le lien social. Il est important d'encourager les jeunes à s'engager et à développer leur pouvoir d'agir individuel et collectif.

Un certain nombre de jeunes sont loin des dynamiques d'engagements, parfois en rejet du système scolaire, éloignés des institutions et des représentations citoyennes, absents du débat démocratique.

Le travail des animateurs sur le terrain permet de mettre en confiance les jeunes, d'instaurer un véritable dialogue, puis de les accompagner vers des dynamiques d'initiatives et d'engagements.

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle devient un enjeu de plus en plus important auprès des jeunes, dans une période où les formations, les études, les diplômes sont très demandés dans la plupart des secteurs d'activités.

L'ALC a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'orientation et d'insertion professionnelle, soit de façon individualisée, en répondant à une demande précise, soit de façon plus collective à travers des propositions de formations diverses (BAFA, PSC1, communication non violente…).

L'association s'inscrit alors par la même occasion dans une dynamique d'insertion sociale. Effectivement, un des principaux leviers d'insertion sociale est l'insertion professionnelle elle-même, la seconde dépendant souvent de la première.

L'ALC reste à l'écoute des différentes propositions pouvant lui être faites sur le territoire en rapport avec la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes.

V.3) PROJET D'ACTIVITÉS

Les animations proposées par l'ALC ne sont pas organisées avec des mois d'avance, permettant ainsi d'orienter plus facilement les activités sur les envies des jeunes.

Les séjours sont généralement prévus plus en amont, et ont lieu habituellement une fois par an.

Pour chaque activité prévue, trois fiches sont à préparer, organiser, ranger et suivre.

- Fiche de préparation des activités
- Fiche de présence (qui peut servir aussi de fiche de réservation)
- Fiche d'évaluation des activités

Hors vacances scolaires, ces fiches sont remplies par types d'activités ou par projets (sauf pour la feuille de présence qui est à remplir tous les jours).

Durant les vacances scolaires, ces fiches sont à réaliser pour toutes les journées.

Vous trouverez en exemple ci-dessous ces trois fiches.

NOM DE L'ACTIVITÉ / THÈME

EFFECTIF

ÂGE

LIEU

DURÉE

OBJECTIFS

ANIMATEURS REQUIS / RÔLES

SENSIBILISATION - AMÉNAGEMENT - COMMUNICATION

DÉROULEMENT / RÈGLES DE L'ACTIVITÉ / SÉCURITÉ

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

ESPACE / RANGEMENT

PARTENAIRES

CONTACTS PARTENAIRES

FEUILLE DE PRESENCE

Date :

***TITRE DE L'ACTIVITE* :**

	Présence				Autorisations / Santé / Droits			Tarifs		
NOM / PRENOM	Matin	Midi	Aprem	Soir	Sortie	Image	Allergies	Adhérent	Prix	Total
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										

Points positifs :

Points négatifs :

Commentaires :

F I C H E E V A L U A T I O N

Titre :

Référent :

Date :

Déroulé de l'action :

Objectif général	Objectifs opérationnels

Public	Nombre	Partenaires	Intervenants

Lieu	Dates et heures	Périodicité

Moyens humains	Moyens financiers	Moyens matériel

Points positifs	Points négatifs	Perspectives

Satisfaction :

Participants	Intervenants	Partenaires

Commentaires :

VI) OBJECTIFS

VI.1) OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectif principal

Accompagner les jeunes dans le développement de leur autonomie, de leur citoyenneté et de leur savoir.

Objectifs généraux

- Transmettre des valeurs humaines aux jeunes au quotidien
- Proposer des animations centrées sur le développement des savoirs
- Permettre aux jeunes d'être acteur de leur vie

Objectifs intermédiaires

Transmettre des valeurs humaines aux jeunes au quotidien

- Investir le temps libre et de loisirs des adolescents
- Permettre le développement de l'autonomie des jeunes
- Privilégier la coopération et l'esprit de vie en collectivité

Proposer des animations centrées sur le développement des savoirs

- Rendre accessible la culture auprès des jeunes
- Participer à des démarches d'insertion
- Encourager les initiatives solidaires

Permettre aux jeunes d'être acteur de leur vie

- Eduquer à la citoyenneté
- Impliquer les adolescents dans la vie du territoire
- Favoriser l’émancipation des jeunes

Objectifs opérationnels

Investir le temps libre et de loisirs des adolescents

- Animer les temps périscolaires (mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h30)
- Animer les temps extrascolaires (mercredis après-midi, samedis, soirées)
- Animer les vacances scolaires (accueil, sorties, séjours)

Permettre le développement de l'autonomie des jeunes

- Impliquer les jeunes dans la mise en place des règles de vie
- Laisser le choix et la liberté aux jeunes de proposer des activités
- Mettre en place des espaces et matériel pour que les jeunes puissent créer seuls

Privilégier la coopération et l'esprit de vie en collectivité

- Faire participer les jeunes aux différentes tâches de la vie collective
- Mélanger les âges lors des activités pour une entraide des grands avec les petits
- Organiser des jeux de coopération et des œuvres collectives lors des différentes activités proposées

Rendre accessible la culture auprès des jeunes

- Proposer des ateliers culturels, sportifs, artistiques hebdomadaires
- Organiser des animations éducatives ponctuelles
- Encourager la diffusion de spectacles vivants

Participer à des démarches d'insertion

- Organiser des formations professionnelles à destination des jeunes
- Proposer des journées d'initiation civique et de certification citoyenne
- Sensibiliser les jeunes sur des thématiques de société

Encourager les initiatives solidaires

- Participer à des actions liées à l'urgence sociale auprès de public en situation de précarité
- Soutenir les actions d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Encourager la mise en place d'activités en lien avec l'environnement et l'écologie

Eduquer à la citoyenneté

- Créer un conseil des jeunes
- Permettre aux jeunes de prendre conscience qu'ils sont des citoyens avec des droits et des devoirs, et qu'ils font partie intégrante d'une démocratie
- Privilégier les activités d'expression dans une dynamique d'échanges et de partages des idées

Impliquer les adolescents dans la vie du territoire

- Permettre aux jeunes d'initier d'animer des ateliers culturels en offrant le lieu et l'encadrement
- Créer des partenariats locaux et utiliser les infrastructures du territoire
- Participer aux fêtes de la ville ou de l'intercommunalité

Favoriser l'émancipation des jeunes

- Rebondir sur les idées et envies des jeunes
- Prévoir des temps d'échanges
- Encourager les démarches militantes des jeunes

VI.2) INDICATEURS

Quantitatif :

- Nombre de participants.
- Nombre d'organisateurs (salariés, bénévoles…).
- Nombre de réunions et de rencontres.
- Nombre de partenariats.
- Nombre d'actions.

Qualitatif :

- Suivi des actions par le biais de réunions.
- Bilans formels et informels entre les acteurs, les usagers, les organisateurs.
- Bilan écrit final.
- Fiche d'évaluation mise en place pour chaque action (en fin de saison fiche évaluation globale sur le pôle concerné).
- Satisfaction des adhérents, des jeunes (retours des participants notamment).

VI.3) EVALUATION

Animations

Pour l'évaluation des animations, comme nous avons pu le voir précédemment, des réunions et des fiches d'évaluation sont prévues à cet effet.

Les fiches d'évaluation se basent sur les objectifs fixer dans les feuilles de préparation des activités.

Ces fiches d'évaluation sont discutées de façon collective en réunion d'équipe, ce qui permet d'apprécier la pertinence des activités proposées.

Animateurs

L'évaluation et la remise en question des animateurs est essentielle pour progresser professionnellement et identifier les points à améliorer.

Cette évaluation se fait à travers les réunions qui sont organisées de façon hebdomadaire, il n'y a pas de fiche d'évaluation spécifique prévue sur cette thématique.

En revanche, les animateurs ont chacun un entretien individuel annuel. Sur ce temps de rencontre, une évaluation de l'animateur est réalisée.

Partenariats

Pour l'évaluation des partenariats, on retrouve le même système que pour l'évaluation des animations, c'est-à-dire une fiche d'évaluation et des réunions.

La pertinence des partenariats mis en place est discutée collectivement en équipe, ainsi que les points d'amélioration à apporter sur les projets communs.

Cette évaluation permet de voir les incohérences et les perspectives des partenariats mis en place, afin d'améliorer leur impact sur le public et l'équipe.